

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Présenté par Monsieur William BOIRON, Secrétaire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Il m'appartient de vous présenter, une nouvelle fois, le compte rendu de l'activité de votre Fédération pour la saison cynégétique 2020/2021. Cette saison a été marquée par de nombreux événements majeurs et restera à n'en pas douter une année charnière pour le monde cynégétique. Au préalable, permettez-moi de m'excuser pour la longueur de mes propos, mais vous comprendrez aisément qu'après deux saisons sans assemblée générale physique, cela nécessite d'apporter de nombreuses explications.

Pour débiter, comme l'ensemble de la société française, la chasse a été confrontée à la crise sanitaire de la covid 19. Cette dernière qui dure depuis 2 saisons maintenant, a fortement impacté l'activité de la Fédération. Mais face à ces nouvelles difficultés, l'ensemble des acteurs cynégétiques départementaux a su s'adapter pour relever ce défi.

Cette crise sanitaire a touché le fonctionnement structurel de la chasse départementale, les deux dernières assemblées générales ayant eu lieu sous format dématérialisé par l'intermédiaire de notre espace adhérent. A ce titre, je tiens ici à remercier l'ensemble des chasseurs qui se sont mobilisés pour que ces consultations se déroulent dans de bonnes conditions.

Signe de la bonne implication des chasseurs de la Vienne, lors de l'assemblée générale virtuelle de 2021, plus de 340 votants ont participé pour un total de 8 431 voix exprimées. Lors de ce scrutin virtuel, l'ensemble des dispositions proposées par la Fédération a été validé à la très grande majorité.

Bien que l'utilisation des outils informatiques et la dématérialisation fonctionnent relativement bien, rien ne remplacera le contact humain et la tenue de réunions d'échange et de concertation.

Espérons désormais que le pire soit derrière nous et que nous puissions dans les prochaines semaines ou mois reprendre nos activités habituelles.

Malgré les impacts significatifs de la pandémie, votre Fédération a continué son travail quotidien au service de la chasse et des chasseurs. Pour définir les différents axes stratégiques de la chasse départementale, votre Conseil d'Administration a tout de même pu se réunir à de multiples reprises. Lors des 6 réunions, de nombreux dossiers ont été traités ou développés.

Lors de la saison 2020/2021, le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été mis en œuvre et les premières actions ont été réalisées sur le terrain. A ce titre, je me permets de vous rappeler que ce document cadre est opposable aux chasseurs et aux responsables de territoires de chasse de la Vienne depuis son approbation le 10 juillet 2020 par Madame la Préfète Chantal CASTELNOT. Comme vous le savez, ce document devient la référence des actions cynégétiques en Vienne pour la période de 2020 à 2026. Il fixe les grandes lignes de l'activité cynégétique du département. Pendant cette période, il nous engage au travers de 53 objectifs déclinés en 163 actions et 21 règles.

Lors de cette première année d'application, plus d'une cinquantaine d'actions ont déjà été réalisées.

Bien sûr, il nous reste encore du chemin à parcourir mais nous ne doutons pas des efforts de chacun pour mener à bien l'ensemble des actions prévues au SDGC 2020-2026 et atteindre les objectifs visés.

Cette année, de nombreuses actions en faveur de la sécurisation de la chasse ont été mises en place. Parmi les plus significatives, le programme « mirador » de votre Fédération, en 2020/2021, a permis d'équiper plus d'une centaine de territoires pour l'installation de plus

de 300 miradors sur l'ensemble du territoire. Cette saison 2021, une nouvelle étape a été franchie avec un accompagnement technique afin de suivre et accompagner les adhérents dans la bonne installation de ces dispositifs.

La sécurité des chasseurs et des non-chasseurs passe également par le respect des nouvelles règles édictées par le SDGC comme la matérialisation des angles de sécurité de 30° mais également par la formation. Pour 2020/2021, comme vous l'indiquera mon collègue Bernard REITZ, des records d'affluence ont été battus à nos journées de formation « sécurité ». Cette forte mobilisation des chasseurs montre une nouvelle fois leur implication dans ces questions de sécurité.

Ces nouvelles contraintes sécuritaires et les nouvelles règles sanitaires n'ont cependant pas eu d'incidence sur la capacité des chasseurs de la Vienne en matière de prélèvements. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des gestionnaires de territoires et des chasseurs pour leurs efforts quotidiens dans cette lutte contre les dégâts agricoles et sylvicoles.

En effet pour la saison 2020/2021, plus de 6 600 sangliers ont été prélevés, soit une progression de 18% du tableau de chasse. Pour les cervidés, 1 805 individus ont été prélevés contre 1 685 la saison passée. Afin de gérer au mieux ces populations, la Fédération des Chasseurs a formulé des propositions de plan de chasse pour le grand gibier, cerfs et chevreuils, en vue de leur validation par la CDCFS concernée. Ces dernières ont tenu compte des divers paramètres favorables au respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Cette forte mobilisation des chasseurs, malgré des contraintes plus fortes d'années en années, a permis de faire diminuer fortement les dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles. Ces derniers ont diminué d'environ 40% par rapport à l'année 2019/2020. Cependant, avec plus de 630 ha détruits à l'échelle départementale, il nous faut rester vigilants, notamment pour l'espèce sanglier qui représente encore une part importante des superficies détruites.

La charge financière générée par les dégâts de grand gibier étant de plus en plus lourde et pénalisante pour votre Fédération, le Conseil d'Administration a décidé, avec plusieurs autres Fédérations, d'engager une procédure judiciaire auprès du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel. A cette fin, un mémoire et une demande d'annulation de la loi d'indemnisation ont été déposés au premier Ministre Jean CASTEX. A défaut de réponse, votre Fédération a saisi le Conseil d'Etat pour statuer sur sa demande. Par la suite, la Fédération Nationale ainsi que plusieurs Fédérations Départementales ont déposé une Question Prioritaire de Constitutionnalité devant le Conseil Constitutionnel.

En janvier, ce dernier a rendu son verdict : pas de changement de la loi. Nous devons donc continuer d'indemniser les dégâts agricoles.

Sur ce dossier des dégâts, je souhaite ici saluer l'implication du Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine avec le versement d'une aide significative de 40 000 € du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Toujours en lien avec cette thématique des dégâts agricoles, l'équipe des estimateurs a aussi connu des modifications lors de cette année 2020/2021. En effet, 3 nouveaux experts, Mrs CHASSEPORT, METAIS et WIBAUX, ont suivi la formation dispensée par la Fédération Nationale des Chasseurs. A l'issue de cette formation, ils sont venus renforcer l'effectif départemental. Le travail de ces acteurs de terrain est de plus en plus difficile. Je tiens à les remercier pour leur professionnalisme et leur implication aux côtés de la Fédération.

Pour répondre à de nombreuses questions sur les causes de ces dégâts, la Fédération mène depuis trois saisons maintenant une étude scientifique sur le sanglier. En collaboration avec l'OFB, votre Fédération, par l'intermédiaire de son service technique, participe à une étude sur le lien entre la production de fruits forestiers et le niveau de la reproduction chez le

sanglier. Réalisée sur le massif de Moulière, elle est intégrée dans une étude nationale engagée par l'OFB sur divers sites expérimentaux en France.

La saison qui s'est achevée au 30 juin 2021 a vu encore une fois une baisse des effectifs, puisque 11 984 chasseurs ont fait valider leur permis pour notre département, contre 12 443 durant l'exercice précédent. Bien sûr les causes de cette baisse sont nombreuses. Malheureusement, l'une d'elle est inéluctable : c'est le vieillissement de nos chasseurs. Cette année, 250 nouveaux chasseurs sont venus nous rejoindre.

Comme l'an passé, nous constatons que le nombre de nouveaux chasseurs ne compense pas le nombre de ceux qui abandonnent.

Cependant, ne soyons pas défaitistes, car pour la saison 2021/2022, il semble que nous ayons commencé à enrayer la tendance et nous constatons aujourd'hui un début d'amélioration de la situation. Il est fort probable que la covid ait très certainement fait naître de nouvelles vocations et de nouvelles envies de nature pour les Français. La chasse pourrait donc s'inscrire dans cet objectif. A nous de saisir l'opportunité.

Autre signe de cette possible embellie de la chasse départementale : le nombre des inscriptions à l'examen du permis de chasser est en progression significative cette année mais je laisse le soin à notre ami Bernard REITZ, responsable de la Commission Formation, de vous donner les chiffres sur les participations aux différentes sessions.

Lors de cette saison 2020/2021, votre Fédération s'est investie dans un nouveau programme national, l'Eco-contribution. Ce nouveau dispositif financé par les chasseurs (5 € par validation) et par l'Office Français de la Biodiversité (10 € par validation), permet de débloquer des fonds pour la réalisation d'actions diverses en faveur du milieu ou des espèces.

Avec une aide financière d'environ 100 000 € / an, l'Eco-contribution a permis de démultiplier nos actions en faveur de la faune et de son habitat.

En Vienne, ce programme se décline en trois grands types d'opérations.

Le premier s'intéresse au suivi des populations afin d'assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. L'Eco-contribution a permis de généraliser l'utilisation des Indices de Changement Ecologique, ou ICE, à tout le département pour le suivi des cervidés. Ce protocole repose sur des indicateurs d'abondance tels que les indices nocturnes, effectués lors des comptages de mars, et sur les indicateurs de performance via les mesures des pattes de faons, l'analyse des mâchoires récupérés en période de chasse. C'est un travail conséquent qui représente plus de 1 090 heures effectuées par le service technique, soit 155 jours, et qui est rendu possible grâce à vous chasseurs, et aux 250 bénévoles qui assistent aux comptages. Nous vous remercions pour votre participation massive, c'est une aide précieuse !

Le deuxième type d'opération concerne la gestion de sites naturels. Dans un objectif d'accueil et de communication auprès du grand public, nous faisons découvrir les actions des chasseurs en faveur de la nature. Le Pâtural des Chiens à Champagné St Hilaire est le premier site concerné où des inventaires faune/flore et des travaux de rénovation sont menés. Cet espace naturel de 23 ha a permis à la Fédération d'accueillir au printemps dernier une cinquantaine d'enfants de l'école de Champagné St Hilaire lors d'une animation scolaire et une vingtaine de personnes lors d'une journée découverte organisée par la commune et coanimée avec la Fédération de Pêche. Sur ce site, la Fédération accueille également chaque année une quarantaine d'élèves du Lycée Agricole de Montmorillon pour des travaux de génie écologique. Cette année encore, ils ont participé à la restauration d'une mare, d'une pelouse à orchidées et ont contribué à la régénération de la brande caractéristique du Poitou.

Cette nouvelle gestion a permis de renforcer des partenariats historiques (avec la Fédération de Pêche, l'ACCA de Champagné St Hilaire et la municipalité) et d'en créer de nouveaux (avec le Lycée de Montmorillon, le Conservatoire des Espaces Naturels, des bureaux d'études ...). Le site est maintenant géré avec une validation de tous les acteurs locaux, et cela, tout en maintenant l'activité cynégétique !

Le troisième point d'action est plus connu des chasseurs et du grand public. Il concerne la mise en place d'aménagements agroécologiques pour améliorer la capacité d'accueil des

espaces agricoles : la plantation de haies, la mise en place de jachères, de cultures à gibier et de cultures intermédiaires pièges à nitrates en hiver.

Sur cette question de l'aménagement du milieu en faveur de la faune sauvage, comme vous le savez, tout gibier a besoin d'un habitat de qualité qui puisse lui offrir le gîte et le couvert. C'est pourquoi votre Fédération démultiplie les partenariats et les programmes permettant de financer et de mettre en place des aménagements permettant l'amélioration des habitats.

Depuis 25 ans, la FDC86 agit pour l'arbre et la haie en Vienne en accompagnant tous les adhérents qui souhaitent planter. Depuis le début de ce programme, la FDC86 a accompagné 157 projets ce qui a permis de planter plus de 50km de haies, soit environ 75 000 arbres et arbustes, sur 80 communes de la Vienne. Chaque année, une quinzaine de projets sont accompagnés pour environ 4 km en moyenne. La demande augmente chaque année. L'an dernier, en 2020-2021, 14 projets ont vu le jour pour 3,9 km. Le budget annuel de la FDC86 pour ce programme s'adapte à cette demande accrue : il est passé de 17 500 € l'an dernier à 29 000 € cette année. Le programme est financé par les chasseurs de la Vienne mais aussi grâce au Conseil Départemental de la Vienne à hauteur de 60 %, de l'Office Français de la Biodiversité pour 10 % via l'Ecocontribution et de l'AFAC-Agroforesterie pour 10 %. Qu'ils en soient remerciés.

Vient se rajouter à ces plantations un nouveau partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui a vu le jour en 2021. Ce dernier permet de répondre à une demande accrue du monde agricole pour planter des haies. Ce programme est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du plan de relance de l'Etat. En commun, cet hiver nous avons accompagné 34 agriculteurs pour 28 050 arbres et arbustes pour un peu plus de 24 km.

Sur cette thématique et grâce au programme AGRIFAUNE, avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Chambre d'Agriculture, la Fédération finance la mise en place de bandes mellifères dans les parcelles cultivées pour apporter un refuge pour la petite faune des plaines. En 2021, 72 bandes ont été implantées avec l'aide de 14 agriculteurs engagés pour 3 ans (soit 23,33 ha semés). Symbole d'un lien fort avec le monde agricole, la convention Agrifaune 2022-2024 vient d'être renouvelée pour la troisième fois.

Comme chaque année, votre Fédération a formulé des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse à Mme la Préfète qui ont été analysées lors de la CDCFS dédiée. Votre Fédération a également proposé la reconduction des plans de gestion pour le lièvre, la perdrix, le faisan et le sanglier.

Mais cette année, en plus de la difficulté inhérente à une consultation réalisée par voie dématérialisée, nous avons dû gérer un problème majeur relatif à une attaque de l'arrêté préfectoral devant le Tribunal Administratif par nos opposants. En effet, AVES France et l'ASPAS ont demandé au juge des référés d'ordonner la suspension de l'exécution de l'arrêté du 25 mai 2021 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse quant aux deux périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau allant du 1er juillet au 14 septembre 2021 et du 15 mai au 30 juin 2022.

Par jugement du 27 juillet 2021, le Tribunal Administratif de Poitiers a donné gain de cause à ces 2 associations et suspendu partiellement l'article 4 de l'arrêté 2021/DDT/378 du 25 mai 2021.

Par la suite, la date de fermeture de la vénerie sous terre du blaireau a été fixée au 15 janvier 2022.

Pour réagir, votre Fédération, aux côtés des « déterreurs », a décidé d'engager un travail conséquent pour pouvoir de nouveau solliciter cette période complémentaire lors de la prochaine saison, mais je laisse mon collègue Hervé JOYEUX vous en dire plus sur la stratégie fédérale autour de ce dossier.

L'actualité juridique a été riche en cette année 2021 car, en plus de la QPC dégâts et du contentieux sur le blaireau, votre Fédération s'est également portée partie civile auprès du

Procureur de la République dans diverses affaires. Ces dernières concernent des faits de braconnage ou de dégradation des panneaux obligatoires d'information « chasse en cours ».

Pour 2020/2021, votre Fédération a également travaillé sur un nouveau programme de traitement des déchets de venaison. Compte tenu de l'importance des prélèvements de grand gibier dans le département qui génèrent des tonnes de déchets ainsi que des risques sanitaires de plus en plus significatifs, la Fédération des Chasseurs a souhaité mettre en place une action coordonnée de traitement de ces « sous-produits » de venaison.

Pour aider les adhérents à améliorer les conditions de traitement de ces déchets, la Fédération a souhaité mettre en place des solutions alternatives à l'enfouissement par la mise en œuvre de méthodes plus respectueuses de l'environnement et des contraintes sanitaires. C'est dans cette optique que la Fédération a mis à disposition des territoires de chasse des bacs de collecte destinés à recevoir les déchets issus de la chasse au grand gibier. Pour optimiser le fonctionnement du dispositif, une étude cartographique a été réalisée afin de positionner les sites de collecte à une distance moyenne d'environ 15 à 20 km de chaque territoire de chasse.

La Fédération dispose aujourd'hui d'une solution viable pour la gestion des déchets de venaison avec une couverture départementale. Mais le coût significatif du traitement peut vite apparaître comme un frein significatif.

Vu le nombre de territoires cynégétiques dans la Vienne et le tonnage prévisionnel relativement significatif - de l'ordre de 240 tonnes à l'année - la collecte des déchets de venaison représente un coût important d'environ 70 000 €, coût auquel il faut ajouter l'achat des bacs de collecte, ce qui a représenté un investissement de plus de 30 000 €.

Pour accompagner le déploiement de ces bacs, la Fédération a donc sollicité des partenaires financiers pour l'aider. Des demandes ont donc été formulées auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour l'investissement pour les bacs. Des demandes ont également été déposées auprès des diverses Communautés de Communes du département pour aider la Fédération dans les frais de collecte de déchets, au prorata du nombre d'animaux prélevés dans la zone concernée.

Au titre de la communication, cette année, votre Fédération a reconduit son partenariat historique avec la Nouvelle République/Centre Presse pour la diffusion du supplément « chasse ». Ce supplément nous permet, grâce à son importante diffusion, de présenter aux chasseurs de la Vienne les actualités de l'année écoulée ainsi que les perspectives pour l'avenir mais aussi de communiquer auprès du grand public. A ce titre, je souhaite remercier Alain DEFAYE et son équipe de la Nouvelle République pour le travail de qualité et en bonne collaboration que nous réalisons chaque année pour ce dossier.

La Fédération, par l'intermédiaire de son technicien Emmanuel COUSSY, propose par ailleurs des animations « nature » auprès des écoles, collèges et lycées du département mais aussi auprès du grand public. Malgré la covid et ses restrictions, une vingtaine d'interventions ont été réalisées la saison dernière auprès de plusieurs centaines de personnes.

Dans le même esprit, votre Fédération poursuit son partenariat avec le Conseil Départemental autour de l'Espace Naturel Sensible du Bois de la Loge à Pouillé. Les élus ont fait appel à la Fédération pour assurer l'encadrement pédagogique de ce site. L'objectif de ce partenariat est, à terme, de mieux faire connaître ce site, notamment son sentier de découverte accessible aux personnes à mobilité réduite.

Concernant la vie de la Fédération, 2021 a également été une année riche en nouveautés avec, conformément à la décision de la dernière assemblée générale, l'acquisition d'une zone boisée de 40 ha derrière le site de Mignaloux Beauvoir. Contrairement aux rumeurs, l'objectif de votre Fédération n'est pas de créer une « chasse présidentielle » aux portes de Poitiers mais simplement de sanctuariser son site de formation, ce dernier étant indispensable pour la formation au permis de chasser qui constitue l'une des missions de service public de votre Fédération. L'autre objectif est à moyen terme d'aménager le site pour

y développer les autres formations mais aussi pouvoir l'utiliser comme support pour les animations scolaires ou pédagogiques.

Au niveau du siège social situé à Mignaloux, des travaux de réfection énergétiques ont été réalisés. En effet les locaux de la Fédération construits au début des années 1990 nécessitaient des travaux d'entretien et de modernisation. La première tranche des travaux réalisée devrait, je l'espère, nous permettre de réaliser de substantielles économies.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, des mouvements sont intervenus lors de cette saison cynégétique. Votre Fédération et plus spécifiquement mon collègue Gilles BARRAULT, en charge de la commission de gestion des ressources humaines, a répondu à la demande de temps partiel d'une salariée de la Fédération. Pour compenser ce mi-temps et comme vous avez pu le constater, nous avons complété en 2021 notre équipe fédérale par l'embauche d'une salariée en CDD afin d'assurer l'ensemble de nos missions.

En 2021, votre Fédération a également expérimenté un nouveau type de contrat : le service civique. Deux jeunes ont été recrutés pour des périodes de plusieurs mois afin de travailler sur diverses thématiques telles que le suivi des bandes enherbées ou les animations pédagogiques. Cette première expérience s'est révélée positive et la Fédération poursuivra ce type de contrat à l'avenir, lorsque les besoins s'en feront ressentir.

Au chapitre des ressources humaines de la Fédération, je tiens ici à saluer l'adaptation et l'investissement de l'équipe fédérale qui a su se mobiliser et faire face aux nombreuses contraintes dictées par la crise sanitaire. Car, comme de nombreuses entreprises, votre Fédération a elle aussi été perturbée dans son fonctionnement quotidien. Pour respecter les règles sanitaires dictées par le gouvernement, elle a dû s'adapter grâce au télétravail, pour le personnel pouvant bénéficier de ce dispositif.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs, je vous remercie de votre aimable attention.